

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le jeudi 26 juin 2014 à 20h30 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 19 juin 2014**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Serge Jacobert, Cécile Marchand, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Stéphane Calvez, Jeannick Boyère, Dominique Léon, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Véronique Parois, Ronan Maray, Anita Cussonneau, Stéphanie Cornet, Sylvie Ollivier, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Christine Gicquel.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Stéphanie Cornet

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2014 :** vote favorable à l'unanimité.

M. Ricordel soulève néanmoins que dans ce compte-rendu, manquait la précision de son souhait d'obtenir une commission finances afin d'avoir un regard sur le budget voté en Mars dernier.

M. Le Maire rappelle qu'il est prévu une réunion de cette commission en septembre plus à caractère « formation » et que des réunions suivront régulièrement jusqu'au vote du prochain budget.

M. le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Participation complémentaire du SPANC ». Approbation du conseil municipal, à l'unanimité.

### **1-Signature du marché Bulletin municipal :**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panheleux*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Imprimerie Armoricaïne, pour une période de 3 ans ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2-Taxe Locale sur la publicité extérieure:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 pour et 2 abstentions, décide d'instaurer une taxe sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et d'appliquer le tarif de droit commun pour la publicité ou préenseigne non numérique, qui sera toutefois révisé chaque année selon le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

### **3-Programme « Vestiaires du terrain multisports »:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

M. Le rapporteur expose au conseil municipal, le plan de financement du projet des vestiaires afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, représentant 40 % du montant total des travaux H.T.

M. le rapporteur rappelle également que la TVA fera l'objet d'un remboursement dans deux ans, selon les critères du FCTVA.

Le projet initial des vestiaires a été réétudié afin de prendre en compte la création d'un sanitaire public mais également les normes imposées par la Fédération Française de Football et les règles d'accessibilité, c'est pourquoi le montant des travaux prévus est supérieur à la prévision budgétaire. Parallèlement, la subvention sollicitée est donc également plus élevée afin que l'auto-financement de la commune reste inférieur à 150 000 €.

Le rapporteur énonce que ce plan de financement est prévisionnel et estimé plus largement afin de garantir le maximum de subvention possible par le Conseil Général.

Mme Gicquel sollicite pour les projets à venir d'obtenir plus d'éléments sur les dossiers afin de voter dans les meilleures conditions.

M. Ricordel souligne que n'ayant ni voté le budget primitif 2014 ni eu de commission finances, il n'a pas les éléments budgétaires en cours permettant d'acter ce plan prévisionnel.

M. Jacobert indique que le budget primitif communal est accessible et consultable en Mairie, et Mme Panhéleux, rajoute que ce document étant public, il est accessible à l'ensemble des citoyens.

Après avoir entendu le rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 pour et 4 abstentions, d'adopter le projet « Vestiaires du terrain multisports », et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique au titre du Fonds de Développement Solidaire,

#### **4-Participation au frais de transports scolaires du pays de Pont-Château :**

*Rapporteur : Véronique Parois*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de participer financièrement aux frais de transports scolaires du Pays de Pont-Château –St Gildas uniquement pour les enfants fégréacais bénéficiant d'une scolarisation adaptée, de type ULIS, SEGPA, et ceux à compter de la rentrée scolaire 2014-2015.

#### **5-Enseignement spécifique de la langue bretonne:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 pour, 3 abstentions et 1 contre, accepte de participer financièrement à l'inscription de cet enfant à l'école publique de Redon pratiquant la langue bretonne, et dit que cette participation ne pourra dépasser le montant du coût d'un élève de l'école publique de la Madeleine.

#### **6-Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer coordonnateur communal de recensement titulaire : Mme Sené Sidonie et de nommer coordonnateur communal de recensement suppléant : Mme Javaudin Evelyne.

#### **7-Participation complémentaire au SPANC :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

M. le rapporteur expose que lors de la réunion du 05/11/2013, le comité syndical du SPANC a décidé d'augmenter la participation des aides aux particuliers afin de les inciter à la mise aux normes de leur assainissement individuel.

Cette décision a provoqué un afflux de demandes auprès du SPANC, et conduit aujourd'hui le comité syndical à solliciter une participation complémentaire pour l'année 2014 aux communes membres.

Pour la commune de Fégréac, le SPANC sollicite un complément de participation à hauteur de 992.83 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de compléter sa participation auprès du SPANC à hauteur de 992.83 €.

#### **8- Comptes-rendus de commissions et délégations**

Commission sport :

Une rencontre des associations est prévue afin de programmer l'utilisation des salles et du terrain multisports.

Commission bâtiment :

L'ensemble des bâtiments communaux est dans un bon état général, compte tenu parfois de leur date de réalisation.

Les Mardis de Juillet :

Un flyer a été réalisé et distribué afin de présenter le programme pour les 4 balades découvertes de la commune.

Station d'épuration :

M. Cottin présente à l'ensemble du conseil le bilan annuel de la station d'épuration remis par le fermier la Nantaise des eaux.

A ce jour, la station fonctionne correctement malgré les difficultés rencontrées par la membrane de la lagune n°1 fin 2012-début 2013.

Etang Aumée :

La communauté de communes assurera la surveillance de la baignade de la plage de l'étang Aumée du 01/07/14 au 31/08/14 de 13h30 à 19 h.

Prochain conseil municipal : le 28/07/2014 à 20h00

Le Maire clôt le conseil à 22 h 10.

Le Maire  
Yvon MAHE

